

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **20 mai 2019 à 18 h**  
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Présidence** : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

**Présents** : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, HENDRICK Olivier, LEGAY Henri, Adjoint, MM, ANSEL Christine, CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, CAPELLE Fabienne, FOUACHE Séverine, LOZINGUEZ Angélique, REMOND Jean.

**Absents excusés** : Bruno CHEVROT.

**Absents** : Gérard DEVIGNE, SOUDANS Martine.

**Convocation** : du 13 mai 2019

**Procuration** : Bruno CHEVROT à Julien DELANNOY.

**Secrétaire** : Philippe DUMONT.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.  
Philippe DUMONT est nommé secrétaire de séance.

**Recomposition du conseil communautaire de la CCPL.**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu le 25 mars 2019 par le Préfet du Pas-de-Calais détaillant les modalités de recomposition du conseil communautaire de la CCPL.

Monsieur le Maire rappelle que lors des élections de 2014, 3 sièges avaient été attribués à la commune de Wavrans sur l'Aa. A la suite de démissions au sein de conseils municipaux de la CCPL, une modification des sièges a été opérée et la commune de Wavrans sur l'AA ne dispose plus que de 2 sièges.

Après lecture du document, Monsieur le Maire propose que la recomposition de la CCPL soit opérée par accord local, et qu'il soit attribué à la commune de Wavrans sur l'aa, 3<sup>ème</sup> commune la plus peuplée de la CCPL 3 sièges.

Cette solution, mise en place lors des élections de 2014, donne plus de représentativité aux élus communaux élus au scrutin de liste.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la recomposition de la CCPL par accord local et le retour à 3 sièges pour la commune de Wavrans sur l'Aa.

**Convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque départementale.**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention intitulée « Convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque départementale du Pas de Calais ».

Il précise que la médiathèque municipale fonctionne déjà avec la médiathèque Départementale. Cette convention permet de formaliser les modalités de fonctionnement entre les 2 entités. Elle serait valable jusqu'au 31/12/2022.

Après avoir écouté la lecture de la convention, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Exploitation d'un parc éolien par la société Boralex Helfaut SARL.**

Monsieur le maire donne lecture de l'arrêté préfectoral ouvrant l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc Eolien par la société BORLEX HELFAUT SARL. Il s'agirait de 5 éoliennes implantées sur le territoire de la commune d'Helfaut.

Après avoir parcouru les documents fournis de l'enquête publique, le conseil municipal à 6 abstentions et 5 voix contre, émet un avis défavorable.

**Adhésion à la Fondation du Patrimoine.**

Monsieur le Maire expose le souhait de rénover les vitraux de l'Eglise. Il explique que le Label Fondation du

Patrimoine permettrait à la commune de postuler à l'obtention de subvention de la Région et de l'Etat. Il précise que le coût d'adhésion est de 120 € par an et que ce partenariat serait consenti dans un premier temps pour la réfection des vitraux.

Jean REMOND précise que le partenariat avec la Fondation du patrimoine implique que les dons privés actuellement perçus par l'association de sauvegarde lui soient directement versés.

Monsieur le Maire expose que l'adhésion peut être effective après diagnostic des services de la Fondation du patrimoine mais qu'un engagement préalable est nécessaire.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide l'adhésion à la Fondation du Patrimoine et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires sans autre délibération.

Il demande qu'un état d'avancement régulier soit restitué par la Fondation du patrimoine.

#### **Acceptation d'un chèque en remboursement.**

Monsieur le Maire rappelle le sinistre d'intervenu début janvier suite à une inversion de phase lors des travaux de l'Ecole des Orchidées. Il précise qu'après passage de l'expert, la totalité des réparations est à la charge de la société Flash Energies.

Pour cela, la commune a reçu 2 chèques couvrant le montant total des réparations :

- 835.05 euros de Flash Energies (correspondant au montant de sa franchise)
- 2 575.75 euros de la société GAN (correspondant à l'ensemble des réparations – la franchise)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à encaisser ces chèques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement des chèques et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet encaissement.

Monsieur le Maire rappelle l'accident survenu au pont d'Assinghem – situé entre la Rue du Moulin et la Rue du Beau Rivage - le 01 février 2019.

Le montant des dégâts s'élève à 7 218.00 euros TTC.

La société AXA, assureur du responsable de ces dégâts a libellé le 07 mai dernier un chèque 7 218.00 euros à l'attention de la commune en guise de remboursement des frais occasionnés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à encaisser ce chèque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de chèque ainsi qu'autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet encaissement.

Il autorise Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

#### **Travaux à l'Eglise**

Monsieur le Maire précise que des fuites dans la toiture de l'Eglise sont apparues récemment.

Afin que l'édifice ne se dégrade pas, il est nécessaire d'intervenir rapidement. Il précise avoir contacté plusieurs entreprises afin d'établir des devis.

Le montant des réparations ne nécessitent pas la mise en place d'un marché public. Les décisions se prendront prochainement en réunion commune entre la CAO (commission d'appels d'offres) et la commission Eglise-Cimetière.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de travaux au niveau de la toiture et des écoulements des eaux de pluie, les travaux d'assainissement seront réalisés en régie par le personnel communal.

#### **Convention ALSH avec la commune d'Elnes.**

Afin que les enfants habitant Elnes et scolarisés à Elnes puissent être prioritaires aux autres communes pour les inscriptions, Monsieur le Maire et Monsieur le Président du Centre Communale d'Action Sociale d'Elnes souhaitent mettre en place une convention.

Cette priorité serait en effet accordée en échange d'une contrepartie financière basée sur le coût moyen d'un enfant multiplié par le nombre d'enfants habitant Elnes et scolarisés à Elnes ayant participé au Centre de Loisirs.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention proposée qui sera annexée au registre des délibérations après signature des deux parties.

Le Conseil Municipal valide cette convention et habilite Monsieur le Maire à la signer.

### **Organisation et tenue du bureau de vote des élections européennes du 26 mai 2019.**

Monsieur le Maire rappelle les nouveautés sur la tenue des listes électorales depuis cette année.

Il donne la parole à Laure BAY qui expose les principaux changements. Des erreurs lors de la reprise par ELIRE de l'Etat civil de certains électeurs ont été constatées.

La procédure de modification des erreurs d'état civil sera mise à disposition au bureau de vote. Aucune modification ne peut se faire par la commune. Elle doit être à l'initiative de l'électeur. Les services de la mairie restent à leur disposition pour toute aide dans ces démarches.

Le bureau de vote des élections des représentants au parlement européen du 26 mai 2019 doit se tenir de 8h00 à 18h00. Le planning sera envoyé prochainement.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement reçu suite au décès de Monsieur Azäel Chartier.

Monsieur le Maire informe des animations « Fête de la Nature » : Escape Game et suivi photographique organisées par le Conservatoire d'Espaces Naturels ce samedi 25 mai.

Monsieur le Maire informe des animations « Sport de Nature » organisées les 8/9 et 10 juin 2019 sur plusieurs communes avec le soutien de la CCPL. Il précise que la commune de Wavrans sur l'Aa accueillera un Eco Running le samedi 08 juin.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des mails reçus pour manque d'éclairage publics sur un hameau. Il rappelle que l'éclairage public est éteint chaque année début mai et est remis en fonctionnement 1 semaine avant la rentrée scolaire, dans tout le village à l'exception du pourtour de la salle Josse Heumez. Le conseil municipal ne souhaite pas la mise en fonctionnement de l'éclairage publique pendant la période estivale.

Monsieur le Maire informe que le goudron à froid sera posé au sein du village à partir du 21 mai. Les zones de réparation ont été préparées ces dernières semaines par le personnel communal.

Monsieur le Maire informe que l'équipe enseignante a souhaité reporter le déplacement à l'assemblée nationale prévu initialement le 17 mai. Les CM1-CM2 et le CMJ iront donc à Paris le 20 juin prochain.

Monsieur le Maire informe que la démolition d'une partie du site de la minoterie prévue en juillet se fera en octobre – novembre pour des raisons de désamiantage.

Il informe que le site a été visité dernièrement : certaines portes ont été forcées voir totalement cassées. De nombreux dégâts ont été occasionnés. Monsieur le Maire précise que cette situation est très dommageable mais surtout que les protagonistes se sont mis en grand danger en ne respectant pas l'interdiction de pénétrer. Il précise que l'EPF a porté plainte et que les 3 jeunes mineurs surpris sur les lieux seront poursuivis par la justice.

Monsieur le Maire rappelle la modification du créneau horaire de distribution des tickets gratuits : elle se fera les samedi 01 et lundi 03 juin entre 17h30 et 19h00. Il rappelle que 2 tickets sont offerts aux enfants de 2 à 15 ans présents lors de la distribution.

Il informe que les forains arriveront plus tôt cette année.

Monsieur le Maire rappelle le courrier des douanes lui donnant 4 mois pour trouver un repreneur au dernier débit de tabac de la commune. Les investigations étant restées vaines, il a sollicité auprès du service des douanes une prorogation qui a répondu favorablement.

En effet, il est important pour une commune de conserver ses commerces de proximité mais la situation est difficile.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à réfléchir sur le devenir de la licence IV dans le cas où elle ne serait pas vendue. Il s'agira alors de la dernière licence de la commune et le conseil municipal sera amené à se prononcer.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de commencer les premières démarches du dossier.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique du PLUi et RLPi est en cours jusqu'au 29 mai et invite le conseil municipal à faire ses remarques sur le registre à leur disposition.

Jean REMOND précise que les panneaux de signalisation du sens interdit de la rue de Campagnette semblent être mal implantés. Plusieurs véhicules ont emprunté cette voie en sens inverse récemment.

Henri LEGAY précise que la course Lille Hardelot empruntera la rue B Chochoy le jour de la brocante. Par conséquent, il sera difficile de faire passer les câbles électriques alimentant le concert de rue sur la route. Un passage en aérien doit être envisagé.

Olivier HENDRICK souhaite étudier l'implantation de l'abri bus de Fourdebecques sur le terrain en face de la citerne Incendie. Il se renseigne à ce sujet.

La séance est close à 20h00

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 23 mai 2019

Le Maire,

DELANNOY Julien

